



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**FICHE CURIE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
BULGARIE 2015**

I - Organisation de l'enseignement supérieur

1. Présentation générale

Héritier d'une double tradition (Renaissance bulgare à la fin du XIX^e siècle avec forte influence russe et système d'enseignement supérieur soviétique après la Deuxième Guerre mondiale), le système d'enseignement supérieur bulgare a été considérablement transformé après l'adhésion dès 1999 du pays au Processus de Bologne et les nombreuses participations des universitaires bulgares aux programmes européens.

Le système universitaire bulgare est a priori sélectif ; cependant, le nombre de candidats dans certaines filières de formation et le développement de l'enseignement privé modifient le degré de sélectivité. En effet, plusieurs établissements privés créés depuis une vingtaine d'années ont pu faire preuve d'innovation et ont su ainsi répondre aux demandes nouvelles de formation, de manière plus réactive que certains établissements publics qui doivent notamment entretenir un patrimoine immobilier souvent ancien et devenu inadapté, et disposent de structures institutionnelles difficiles à faire évoluer.

L'accès aux universités se fait généralement soit avec des concours d'entrée propres à chacune des universités (ces concours étant plus ou moins sélectifs d'une université à l'autre), soit avec la seule prise en considération des résultats obtenus à la *matura*, diplôme de fin d'études secondaires.

Chaque établissement jouit d'une très grande autonomie, en particulier sur les questions d'ordre académique. La dernière grande loi concernant l'enseignement supérieur a été promulguée le 12 décembre 1995. Elle fait régulièrement l'objet de modifications ; les dernières datant du mois d'octobre 2015.

La loi autorise les établissements à fixer librement les droits d'inscription, dans la limite de 30 % de la dotation versée par l'État pour les places d'études subventionnées (qui varient en fonction de la spécialité), voire de façon totalement libre pour les établissements les mieux notés par l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation.

L'enseignement supérieur en Bulgarie est assuré par les universités publiques et les écoles publiques spécialisées à statut d'université, par les académies d'État et par les écoles d'enseignement supérieur privées, ces établissements devant désormais être accrédités par la commission nationale qui reconnaît 51 établissements (37 publics et 14 privés) disposant de trois statuts : universités, écoles d'enseignement supérieur et collèges. En fait deux statuts seulement sont principalement utilisés, universités et collèges :

- les **universités** assurent des formations dans tous les domaines et gèrent aussi des programmes de recherche. Au départ, il s'agissait souvent d'établissements supérieurs autonomes spécialisés dans un secteur particulier qui se sont progressivement transformés en universités (Université de technologie chimique et de métallurgie, Université des Technologies alimentaires de Plovdiv, Université des transports de Sofia, Université de médecine, etc.). Les Académies - établissements supérieurs d'enseignement artistique analogues aux conservatoires et aux écoles des beaux-arts en France - ont également pu devenir soit des universités, soit des écoles d'enseignement supérieur ;
- les **collèges**, soit autonomes, soit intégrés à une université, proposent des formations plus courtes, à vocation professionnelle.

La Bulgarie dispose d'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur au regard de la taille de sa population - officiellement 7 202 198 habitants au 31 décembre 2014 - et du nombre total de ses étudiants (278 953 en 2014-2015, en *bakalavar* professionnel, *bakalavar*, master et doctorat).

Nombre d'étudiants par niveaux

Étudiants	Inscrits en 2014-2015	Diplômés en 2014
Bakalavar professionnel (bac+3)	15 244	3 156
Bakalavar (bac+4)	171 458	32 400
Master	85 634	26 454
<i>Sous-total</i>	272 336	62 010
Doctorat	6 617	1 363
<i>Total</i>	278 953	63 373

Source : Institut national de la statistique (www.nsi.bg)

Répartition des effectifs : public / privé

Types	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
	Effectifs	%								
Publics	227 921	80	232 266	81	234 110	82	236 938	84	236 144	85
Privés	57 344	20	52 729	19	49 849	18	46 356	16	42 809	15
Total	285 265	100	284 995	100	283 959	100	283 294	100	278 953	100

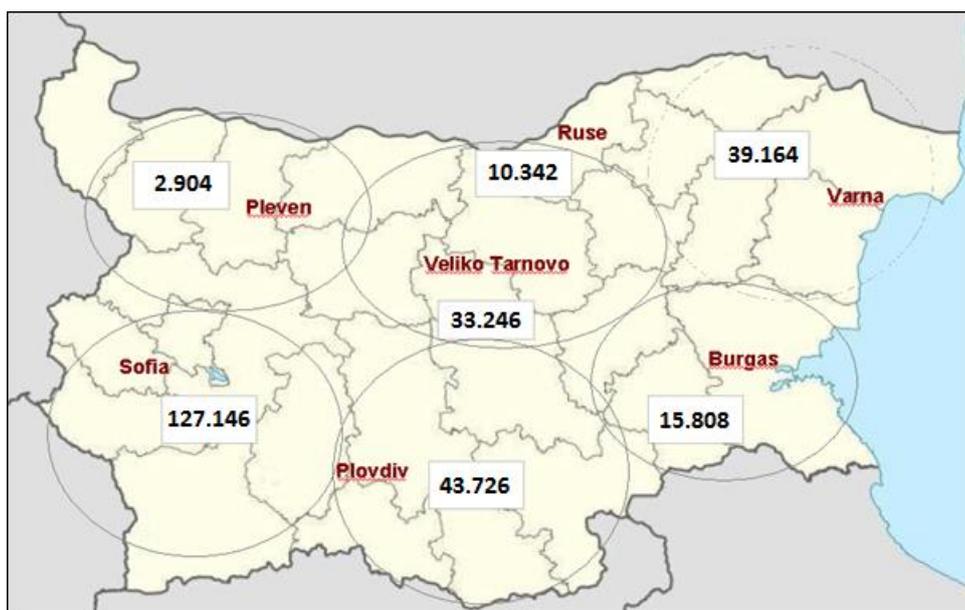
Source : Institut national de la statistique (www.nsi.bg)

Depuis plusieurs années, la Bulgarie connaît une baisse récurrente du nombre d'étudiants, liée à un double phénomène :

- un creux de la courbe démographique dû à un effondrement des naissances dans les années 1996 et 1997, et qui a des répercussions aujourd'hui sur les effectifs d'entrée à l'université ;
- un exode important des étudiants vers l'étranger, notamment vers l'Allemagne et la Royaume Uni, principales destinations des étudiants bulgares.

Le principal pôle universitaire de Bulgarie est Sofia avec près de la moitié des étudiants (47%), viennent ensuite Plovdiv (16%) et Varna (14%).

Nombres d'étudiants par régions (2014/2015)



Source : Institut national des statistiques (www.nsi.bg)

Ce sont traditionnellement les formations d'économie-gestion qui attirent le plus d'étudiants, avec près du quart des effectifs. Les trois principaux groupes de disciplines, qui disposent du même poids depuis plusieurs années (économie-gestion, sciences de l'ingénieur, sciences sociales) connaissent une faiblesse très relative en proportion du nombre d'étudiants. Parallèlement, depuis quelques années, un plus grand nombre d'étudiants semble attiré par les formations dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Répartition des étudiants par disciplines

Disciplines	2010/2011		2014/2015	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Economie-gestion	67 219	24	63 743	23
Sciences de l'ingénieur	38 736	14	35 740	13
Sciences sociales	34 587	12	28 378	10
Santé	17 857	6	23 607	9
Education	16 408	6	19 861	7
Autres	106 363	38	101 007	38
Total	281 170	100	272 336	100

Source : Institut national des statistiques (www.nsi.bg)

2. Le rôle des pouvoirs publics

L'Assemblée nationale vote chaque année les budgets alloués aux différents établissements d'enseignement supérieur. Cependant, c'est sur proposition du gouvernement et principalement du ministre de l'Éducation et de la science ou sur proposition des établissements eux-mêmes qu'elle vote les transformations des différents établissements. Ainsi, les universités disposent d'une large autonomie vis-à-vis de leur ministère de tutelle, le ministère de l'Éducation et de la science. Chaque université est en particulier libre de définir

ses programmes d'études, d'organiser les cours conformément aux exigences mentionnées dans la loi de 1995 amendée. Chaque faculté décide par ailleurs des modalités de ses examens d'entrée.

Les universités doivent faire habiliter les diplômes correspondant aux formations qu'elles mettent en œuvre pour qu'ils soient reconnus comme diplômes d'État. L'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation contrôle ainsi l'habilitation des diplômes. Depuis sa création, en 1999, cette Agence a évalué tous les établissements d'enseignement supérieur de Bulgarie, autant privés que publics.

La Conférence des Recteurs fonctionne depuis 1992 et se réunit régulièrement. Y prennent part les différents recteurs des établissements accrédités, privés ou publics. Cette conférence rassemble donc une grande partie de la communauté académique bulgare et devrait avoir un rôle actif dans le processus d'évolution de l'enseignement supérieur bulgare.

3. Gestion et financement des établissements

Seuls les établissements d'enseignement supérieur publics sont financés par le budget de l'Etat. Les universités privées bénéficient généralement du soutien de fondations.

Le budget des établissements publics d'enseignement supérieur est sous la tutelle du Ministère de l'Éducation et de la science. Ainsi, la plus grande partie des financements des établissements provient des subventions de l'État bulgare, auxquelles s'ajoutent les droits de scolarité payés par les étudiants. Les universités trouvent d'autres sources de financement, tels que des filières en langues étrangères (principalement en anglais) destinées aux étudiants étrangers et dont le montant des droits d'inscription n'est pas encadré par la loi.

Au sein des universités publiques comme privées, l'accès à l'université est payant et le montant des droits d'inscription varient selon les disciplines. Pour les disciplines littéraires, les sciences humaines, le droit, les sciences politiques et les sciences économiques, le montant s'élève généralement entre 200 et 400 levas (100 à 200 euros) par semestre. Mais dans les sciences de l'ingénieur, le montant des droits peut être plus du double, en médecine ou dans les études des beaux-arts, les coûts d'inscription sont environ cinq fois plus élevés.

Dans les universités privées, le montant est très variable, entre l'American University (5 à 6000 euros minimums par an) et la Nouvelle Université Bulgare (600 euros par semestre, en moyenne). Les conditions d'études sont bien plus confortables au sein des (bonnes) universités privées.

Les droits d'inscription pour les étudiants étrangers (non UE) sont au minimum, d'après la loi, de 3 000 euros par an et les formalités d'inscriptions (même pour les étudiants de l'UE) restent assez complexes.

Depuis 2012, un système de classement des universités bulgares par établissement (51) et par profil professionnel (52) a été créé par le ministère de l'Éducation et de la science. Le financement par le budget d'Etat est lié au classement des universités bulgares et au rang occupé. Le financement est attribué par formation. Le nombre d'étudiants admis sera toujours pris en compte au moment du financement, mais ne sera pas un indicateur prioritaire.

4. Le personnel enseignant

Le corps professoral bulgare est composé de différentes catégories de personnel :

- assistants, non titulaire d'un doctorat ;

- maîtres-assistants ou assistants en chef (équivalent au maître de conférences) ;
- docent (équivalent au maître de conférences habilité) ;
- professeurs.

Les professions universitaires étant peu attractives en termes de revenu, une fuite importante des jeunes universitaires a lieu, essentiellement vers l'Europe de l'Ouest, depuis l'intégration de la Bulgarie à l'Union européenne.

**Personnel académique des établissements d'enseignement supérieur
(évolution 2010-2015)**

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Total	22 432	22 955	23 456	23 012	23 743
<i>dont femmes</i>	10 418	10 882	11 218	11 089	11 412
Professeurs	2 393	2 576	2 937	3 184	3 473
<i>dont femmes</i>	619	686	863	1 010	1 189
Docent	7 092	7 139	7 013	6 612	6 848
<i>dont femmes</i>	2 812	2 910	2 924	2 862	3 001
Maîtres-assistants	9 411	9 881	10 045	9 517	9 676
<i>dont femmes</i>	4 805	5 173	5 319	4 968	4 946
Assistants	3 514	3 350	3 433	3 680	3 723
<i>dont femmes</i>	2 174	2 117	2 098	2 245	2 268
Chercheurs	22	9	28	19	23
<i>dont femmes</i>	8	6	14	4	8

Source : Institut national de la statistique (www.nsi.bg)

Toutes les catégories doivent un service minimum de 240 heures par an et peuvent, par le jeu des heures complémentaires, assurer 360 heures annuelles voire plus dans plusieurs établissements. Les assistants (pour la plupart, il s'agit de doctorants) sont chargés des travaux pratiques et autres séminaires. Les cours théoriques font partie des prérogatives des professeurs. Une procédure assez proche de l'habilitation à diriger des recherches est la porte d'entrée à une nomination de professeur.

Les rémunérations des enseignants du supérieur sont faibles, même au regard de l'échelle bulgare des salaires. Un assistant gagne moins de 200 euros par mois, cependant qu'un professeur perçoit un traitement de base d'environ 500 euros au sein des universités publiques (jusqu'à 1500 euros dans une université privée où les salaires sont négociés). La faiblesse des rémunérations oblige donc beaucoup d'enseignants à faire le maximum d'heures complémentaires possibles ou à avoir des activités annexes pour compléter leurs revenus. Il est même possible, dans le système bulgare, d'avoir le statut de professeur dans plusieurs universités.

Dans les universités privées, la rémunération peut-être jusqu'à deux à trois fois supérieure à une université publique, mais les obligations sont plus contraignantes.

5. L'organisation interne des universités

Les établissements publics sont composés de différentes facultés, qui regroupent des départements (chaires) spécialisés tandis que les universités privées sont libres de choisir leur structure. Les organes de gestion des universités sont :

- l'assemblée générale de l'université, composée de 500 à 1000 membres, qui élit le recteur ;
- le conseil académique de 50 membres qui comprend le recteur, les vice-recteurs, les doyens et représentants des facultés. Il se réunit deux fois par mois et s'occupe des questions financières et des programmes ;
- le conseil de faculté et l'assemblée générale de la faculté, qui élit les doyens. Chaque faculté est représentée par un doyen. Celui-ci dirige et représente la faculté, est membre de droit et président du conseil de la faculté, propose avec le conseil de la faculté les candidatures de titulaires de grades universitaires (assistants et professeurs) pour les fonctions de vice-président.

6. La place de la recherche

Jusqu'en 1990, l'Académie des Sciences Bulgare avait le monopole de la recherche, les universités ne faisant que de l'enseignement. Depuis la loi sur l'enseignement supérieur de 1995, les universités ont l'obligation de mener des activités de recherche. L'Académie des sciences conserve le droit de délivrer des doctorats.

Il faut noter qu'il n'existe pas de laboratoires de recherche *stricto sensu* au sein des universités et que ce sont les facultés qui montent des projets, pas des laboratoires. Cela veut donc dire que la recherche n'est pas encore véritablement structurée en équipes au niveau des universités et cela a incontestablement un effet sur l'encadrement de la recherche au niveau des doctorants. Les recherches doctorales au niveau universitaire sont des projets individuels, ils s'inscrivent rarement dans des programmes menés et encadrés par des équipes.

La séparation entre les universités et l'Académie est une réalité. Pourtant l'étanchéité entre les deux institutions n'est pas si rigoureuse : de nombreux universitaires conservent des liens avec les instituts de recherche et de nombreux chercheurs enseignent dans les universités.

Evolution du nombre de doctorants

Doctorants	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
En cours de thèse	4 095	4 703	5 371	6 055	6 617
Diplômés	596	638	979	1 202	1363

Source : Institut national de la statistique (www.nsi.bg)

La majeure partie des publications scientifiques est réalisée par l'Académie des Sciences (plus de la moitié) et par 4 Universités : l'Université de Sofia Saint Clément d'Ohrid, Université Technique de Sofia, l'Université de technologie chimique et de métallurgie, l'Université médicale de Sofia. Mais entre 10 % et 20 % seulement des crédits de recherche sont attribués aux universités.

7. La stratégie de développement de l'enseignement supérieur

Une « Stratégie du développement de l'enseignement supérieur 2020 » a été adoptée par le Parlement bulgare en février 2015. Cette Stratégie, qui servira de fondement pour la mise en place de réformes, prévoit :

- davantage de jeunes diplômés dans le supérieur ;
- un financement prioritaire des spécialités ayant rapport avec les besoins de l'économie bulgare. Les formations dont on ne voit pas l'intérêt pratique ne seront plus subventionnées. Une liste des spécialités prioritaires serait établie ;
- des subventions aux universités selon la qualité de l'enseignement et l'insertion des jeunes diplômés (60% des financements seront déterminés par la qualité de l'enseignement, d'après le système de classement des universités, et d'après l'insertion sur le marché des jeunes diplômés) ;
- le nombre des étudiants admis ne sera plus le facteur dominant qui détermine le financement alloué aux établissements,
- un professeur pourra être pris en compte pour l'accréditation d'une seule université (aujourd'hui, un enseignant peut être rattaché à plusieurs universités) ;
- une augmentation des financements externes, via des investissements privés, donations et grâce aux programmes européens ;

Objectifs de la Stratégie en 2020 :

- diminuer de 60 % le chômage chez les jeunes
- ranger des établissements bulgares dans les 100 premiers des classements des universités européennes, et dans les 500 premiers au niveau mondial.

II - Organisation des études et enseignements dispensés

1. L'accès à l'enseignement supérieur

La *matura* est le diplôme de fin d'études secondaires (sur le modèle du baccalauréat français). Mais la *matura* peut difficilement être directement comparée à un baccalauréat, puisqu'elle ne sanctionne que l'acquisition d'un socle commun de connaissances à l'issue de l'enseignement obligatoire, dans deux disciplines : le bulgare et une autre à option ; une troisième matière, facultative, peut s'ajouter aux deux premières.

Les étudiants des pays de l'Union européenne bénéficient normalement des mêmes conditions d'inscriptions que les Bulgares. Les formes du concours de recrutement varient d'une université et d'une faculté à l'autre, l'autonomie en matière de recrutement étant l'une des prérogatives des établissements.

2. L'architecture des formations

Le système d'enseignement supérieur bulgare comprend les niveaux suivants :

- premier cycle : 4 années d'études supérieures (*bakalavar*) ou 3 années d'études (*bakalavar professionnel*).
- deuxième cycle : 1 année qui suit le *bakalavar*, très souvent suivi d'un stage de 6 mois, soit au total trois semestres (plus rarement 2 années). Les diplômés sont alors titulaires d'un master (*magistar*, en bulgare).

- troisième cycle : trois à cinq ans après le *magistar*. Les études doctorales donnent le titre de docteur. Elles sont sujettes à l'accomplissement d'un programme individuel d'études et de recherche sous la supervision d'un directeur de recherche.

Certaines formations - permettant principalement l'accès à des professions réglementées - dispensées dans les universités telles que médecine, médecine vétérinaire, architecture, droit ne possèdent pas de niveau *Bakalavar*. Après 5 années d'études, les étudiants reçoivent un *magistar*.

Le système ECTS a été généralisé au sein des universités bulgares, mais il rencontre des difficultés à entrer effectivement dans les faits, car beaucoup d'étudiants ont encore du mal à faire reconnaître les crédits acquis à l'étranger dans le cadre des échanges européens ; cette validation doit généralement se faire matière par matière, auprès de chacun des enseignants concernés.

L'année universitaire se divise en deux semestres. La date de la rentrée scolaire est une des prérogatives des universités. Celle-ci a généralement lieu au début du mois d'octobre. Le premier semestre dure en général jusque vers la mi-janvier, et la première session d'examens a lieu fin janvier – début février. Le second semestre commence la plupart du temps dans la deuxième moitié de février et s'achève au début du mois de juin. Les examens de cette session ont ensuite lieu au cours des deux premières semaines de juin et des sessions de rattrapages sont organisées.

Chaque cursus comprend 15 cours magistraux au minimum. La durée du cours magistral est de 45 minutes. Dans les établissements supérieurs, la formation est dispensée sous la forme de cours obligatoires, optionnels et facultatifs. Pour obtenir le *bakalavar*, il faut au maximum 3 000 heures (cours et TD).

Chaque établissement d'enseignement supérieur détermine ses propres procédures d'examen. Cependant, le type d'évaluation le plus largement répandu est l'examen écrit, noté sur une échelle allant de 1 à 6 ; un examen est jugé réussi à partir de la note de 3. Aucun mécanisme de compensation entre les matières n'est prévu.

3. Accréditation et qualité

L'accréditation des établissements et des formations est effectuée par l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation.

L'accréditation se fait à deux niveaux :

- accréditation institutionnelle (de l'établissement d'enseignement supérieur)
- accréditation des programmes :
 - par domaine professionnel (52 en Bulgarie) : l'accréditation se fait globalement pour l'ensemble des spécialités dans un domaine professionnel donné ;
 - l'accréditation des spécialités des professions à accès réglementé (professions juridiques, par exemple) se fait séparément, par spécialité.

III - Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

1. L'enseignement supérieur bulgare présente des points forts :

- les formations technologiques sont de bon niveau, en particulier au sein des trois universités techniques (Université technique de Sofia, Université de technologie chimique et de métallurgie à Sofia, Université de technologies alimentaires de Plovdiv) qui proposent des formations d'ingénieur en langue française (dont 2 sont reconnus par la Commission des Titres d'Ingénieur française) ;
- les formations en sciences exactes (mathématiques, physique, etc.) sont généralement de bonne qualité ;
- de nombreuses formations et filières en anglais ont également été mises en place dans les universités (universités techniques, université de médecine, etc.) ;
- une partie de l'enseignement en sciences humaines et sociales - notamment en archéologie, philosophie, information et communication, études culturelles, études européennes, sociologie, anthropologie, ethnologie est à la fois de bon niveau et s'articule avec des recherches souvent dans le cadre de programmes européens.

2. Mais aussi des points faibles :

- globalement, faible professionnalisation des études (pas de réelle généralisation des stages et faible introduction des référentiels de compétences) ;
- dans certains secteurs - droit ou sciences économiques, en particulier - assez faible articulation de la formation et de la recherche ;
- l'enseignement en médecine semble souffrir non pas d'un manque de compétences des universitaires, mais d'un problème de matériel, ce qui est notamment lié à la situation au sein des hôpitaux publics.

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

1. Coopérations avec les établissements français

Nous pouvons estimer que plus de 230 accords Erasmus et plus de 50 conventions de coopération sont actuellement en vigueur entre les universités bulgares et les universités françaises. L'université de Sofia Saint-Clément d'Ohrid, parmi les universités bulgares les plus importantes, compte à elle seule près de 100 conventions actives. Il s'agit la plupart du temps d'échanges de professeurs et d'étudiants, généralement sur financement européen (Erasmus).

Moins d'une cinquantaine (46) d'étudiants français sont régulièrement inscrits en 2014/2015 au sein d'une université bulgare en dehors des accords Erasmus. On peut estimer qu'au total, près de 150 étudiants français effectuent un séjour d'études ou de stages au sein des universités bulgares. Les procédures administratives, en particulier au niveau du ministère, restent des obstacles importants à l'inscription régulière des étudiants français en particulier.

Des Bourses du Gouvernement français sont accordées après sélection par un jury à des étudiants bulgares (nationaux ou résidents) pour une poursuite d'études en master 2 ou en doctorat (cotutelles de thèse). En 2015, 10 nouvelles bourses ont ainsi été accordées. Un programme de mobilités pour jeunes chercheurs s'adresse aux doctorants ou jeunes docteurs, pour de courts séjours de recherche ; une douzaine de mobilités ont été attribuées en 2015.

Les étudiants des universités affiliées à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) - actuellement au nombre de neuf en Bulgarie - peuvent également se porter candidats aux différentes bourses désormais accordées en fonction de projets déposés par les universités.

Très peu d'étudiants bulgares sollicitent et obtiennent des bourses Eiffel du Ministère des Affaires étrangères français, une fois leur dossier présenté par une université française qui souhaite les accueillir. La plupart des sources de bourses existantes (y compris post-doc) sont recensées sur le site Internet de l'Institut Français de Bulgarie.

La Bulgarie a signé la déclaration de Bologne en 1999. Elle est intégrée au comité de suivi du processus, et le système de crédits européens ECTS a été intégré dans toutes les universités en 2004-2005. Néanmoins, la réforme de la structure des cursus date de la loi-cadre de 1995 qui établit un système théoriquement en 4-5-8 années, en tenant compte du fait que les programmes de type master sont généralement organisés en 3 semestres (mais ce peut aussi être en 2 ou en 4) et que les thèses de doctorat peuvent être réalisées en 3, 4 ou 5 années (ce que prévoit d'ailleurs le Processus de Bologne).

Dans le cadre des coopérations avec la France, il est envisageable de considérer la dernière année du *bakalavar* en 4 ans comme une première année de master. Cette méthode a été adoptée pour plusieurs projets communs de master, notamment en sciences politiques, sociologie et sciences de gestion.

Masters en partenariat

Trois programmes de master permettent d'obtenir un diplôme français :

- depuis la rentrée 2005, l'université de Sofia propose un **master en communication et media franco-allemand** soutenu par l'université franco-allemande dans le cadre de la coopération avec les pays tiers. Ce master est délivré conjointement par les universités de Nice, Frankfurt-sur-Oder et Sofia.
- un **master de management financier**, dont les cours sont assurés en anglais, est délivré à l'Université de Sofia par l'Université de Bordeaux.
- les étudiants francophones de l'Académie navale de Varna peuvent suivre une année d'études à l'Université d'Artois et y obtenir un **master en logistique**.

Les programmes francophones de l'enseignement supérieur

Dans le contexte morose de la rentrée 2014-2015, marqué par une nouvelle baisse du nombre d'étudiants en Bulgarie, les formations universitaires francophones tirent néanmoins leur épingle du jeu et connaissent globalement une augmentation de leurs effectifs. Les recrutements sont passés de 240 étudiants en 2014-2015 à un total de 280 nouveaux étudiants francophones en 2015-2016, soit une augmentation générale de 17 %. Les élèves des classes bilingues des lycées, pour les formations post-bac, et les étudiants des philologies romanes, pour les masters, participent au recrutement de ces filières.

Les formations universitaires francophones - dont les enseignements sont totalement ou partiellement en français - sont proposées à des niveaux de formation variés : *bakalavar*

professionnel (bac + 3, équivalent de la licence pro), *bakalavar* (bac + 4), *master* (1 ou 1,5 ans après le bakalavar).

Elles couvrent un large éventail de domaines de formation et sont aujourd'hui dispensées dans sept établissements :

- **l'Université technique de Sofia (UTS)** propose un programme en génie électrique et génie informatique reconnu par la commission française du titre d'ingénieur. Cette filière se prolonge par une Ecole doctorale francophone en sciences de l'ingénieur. L'UTS présente également un master de logistique industrielle.
- **l'Université de technologie chimique et de métallurgie de Sofia (UTCM)** offre un programme de génie chimique et biochimique : formation d'ingénieur par un consortium d'universités françaises. La formation est également reconnue par la CTI depuis 2009.
- **l'Université Saint Clément d'Ohrid de Sofia** propose depuis 2009 une licence en Economie-gestion (en partenariat avec Bordeaux IV et Lille I), ainsi qu'un master en Droit de l'Union européenne (avec le CEES de Nancy). Ces deux formations permettent d'obtenir un double diplôme.
- **l'Université de technologies alimentaires à Plovdiv** propose, depuis 1997, un diplôme d'ingénieur en technologies alimentaires animé par six universités francophones. Le diplôme obtenu est un master bulgare d'ingénieur technologue. Il est possible, aux étudiants qui le souhaitent, d'obtenir également le diplôme de master de l'ESIAB à Brest.
- **la Nouvelle université bulgare (NUB)** propose une filière complète de sciences politiques (diplôme de bakalavar et 2 masters) en partenariat avec plusieurs établissements français. Elle propose également à Albena (près de Varna) une filière complète (bakalavar et master) en hôtellerie-restauration. La NUB a ouvert à la rentrée 2015 un bakalavar en langue étrangères appliquées pour l'administration et la gestion, en partenariat avec l'université Lyon 3 (double diplôme).
- **l'Académie militaire de Sofia** propose, à partir de l'année académique 2015-2016, un master en logistique et transports internationaux en partenariat avec plusieurs établissements européens dont Paris-Dauphine et l'IUT St Nazaire.
- **l'ESFAM¹** (Ecole supérieure de la Francophonie pour l'administration et le management) délivre cinq masters délocalisés (Administration des entreprises délivré par l'Université de Nantes, Management public par l'Université de Liège, Entrepreneurat social et culturel par l'Université Lyon 2, Management du tourisme et des loisirs par l'Université de Corte, Conseil expertise et action publique par l'IEP Toulouse). Le recrutement des étudiants est international (Balkans, Europe Centrale, et Afrique).

Les départements d'études françaises

Les départements d'études françaises (principalement ceux de l'Université Saint Clément d'Ohrid de Sofia et de l'Université Saints Cyril et Méthode de Véliko Tarnovo) dispensent des enseignements en langue et littérature françaises. L'Université de Sofia propose des masters en traduction, études francophones et projets européens, interprétariat, didactique du français ; l'Université de Véliko Tarnovo propose deux masters multilingues en traduction et interprétation.

¹ ESFAM : nouvelle dénomination de l'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion (IFAG).

2. Coopérations avec les établissements étrangers

Les établissements bulgares entretiennent de nombreuses coopérations universitaires avec les établissements d'Allemagne, Autriche, Italie en particulier. De nouvelles coopérations semblent s'organiser avec les pays de l'ancien bloc soviétique, mais il s'agit d'une tendance très récente. Les coopérations sont rares avec le Royaume-Uni. La grande majorité des étudiants bulgares qui poursuivent leurs études à l'étranger le font par une démarche individuelle et non dans le cadre d'une coopération instituée, en particulier les étudiants (la moitié environ pour les Bulgares en France) qui s'insèrent dans un établissement étranger dès la première année du premier cycle.

Avec 1537 étudiants Bulgares inscrits dans les universités françaises en 2013-2014, la France est le 4ème pays d'accueil d'étudiants bulgares (derrière l'Allemagne, l'Autriche et les Etats-Unis) et le 3ème pays dans le cadre du programme européen Erasmus. Les effectifs des étudiants étrangers en Bulgarie, qui viennent principalement de Grèce et de Turquie, sont quant à eux relativement stables (11 432 en 2014-2015).

V - Orientation à donner à la coopération universitaire franco-bulgare

En l'état actuel, la coopération universitaire franco-bulgare peut s'orienter vers les directions suivantes :

- accompagner les réformes du système d'enseignement supérieur (ex. : réforme des études juridiques) et valoriser l'expertise (ex. : évaluation - HCERES) et les initiatives (ex. : statut étudiant-entrepreneur - PEPITE) françaises ;
- développer les partenariats universitaires et les doubles diplômes, aux niveaux licence et master, plus particulièrement au sein des formations francophones ;
- pousser à la création de filières professionnelles préparant au *bakalavar professionnel*, et permettant de valoriser l'expérience de nos licences pro ;
- élargir l'offre des formations francophones post-bac à destination des bacheliers des lycées bilingues (chaque année, parmi les bacheliers bulgares, environ 1500 ont suivi des classes de français intensif durant leur scolarité) ;
- stimuler la mobilité étudiante, entrante et sortante, entre la France et la Bulgarie ;
- faciliter le développement de réseaux francophones (anciens des lycées bilingues, BGF, étudiants des formations universitaires francophones, ...), notamment à travers la plateforme France Alumni.

7. Contacts utiles

7.1. Les partenaires de la coopération franco-bulgare

Académie des Sciences de Bulgarie

www.bas.bg

Académie d'agriculture

www.agriacad.bg

Agence Nationale d'Évaluation et d'Accréditation (NAOA)

www.neaa.government.bg

Agence universitaire de la Francophonie - Antenne de Sofia

www.auf.org/bureau/bureau-europe-centrale-et-orientale/implantations/antenne-de-sofia/

Institut français de Bulgarie

www.institutfrançais.bg

Ministère de l'Éducation et de la science

www.mon.bg

7.2. L'Enseignement supérieur bulgare en chiffres

Des données statistiques très détaillées sur l'enseignement supérieur bulgare sont disponibles sur le site de l'Institut national de la statistique (www.nsi.bg), à la page suivante :

<http://www.nsi.bg/en/content/4892/tertiary-education-educational-qualification-degrees-%E2%80%98professional-bachelor%E2%80%99-%E2%80%98bachelor%E2%80%99>

7.3. Les établissements d'enseignement supérieur bulgares

La liste complète des 51 universités bulgares se trouve sur un site du Ministère bulgare de l'Éducation, à l'adresse suivante : <http://rsvu.mon.bg/rsvu3/?locale=en#UniFilterPlace>. Ce site officiel donne de nombreux éléments sur l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur bulgares, publics et privés.

7.4. Le portail des formations universitaires francophones en Bulgarie

Les informations concernant les formations universitaires francophones sont désormais accessibles sur un site unique : www.fuf.bg